

André Bamberski, le père de Kalinka, "submergé par l'émotion" face au film qui retrace son combat...

Meurtres décès suspects

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 22-02-2020



600) this.width=600" />

22/02/2020 : Le médecin allemand Dieter Krombach, condamné pour le meurtre de sa belle-fille Kalinka Bamberski en 1982, vient d'être remis en liberté pour raison médicale. : Le toulousain André Bamberski réagit à la libération du meurtrier de sa fille .

29/03/2018 : Affaire Bamberski: Dieter Krombach débouté par la Cour européenne.

29/10/2017 : La justice rejette la demande de libération de Krombach.

16/03/2018 : Pas de grâce présidentielle pour Dieter Krombach.

Le médecin allemand condamné pour la mort de la fillette Kalinka Bamberski reste en prison.

31/03/2017 : Dieter Krombach reste en prison, l'ancien médecin allemand, condamné pour la mort de l'adolescente de 14 ans, réclamait une suspension de peine. La justice a ordonné une nouvelle expertise sur son état de santé.

30/03/2017 : Affaire Bamberski: décision attendue jeudi sur la suspension de peine de Dieter Krombach.

13/12/2016 : Nouveau rebondissement dans l'affaire Bamberski. Le tribunal d'application des peines de Melun a accepté de "suspendre" pour raison médicale la peine de Dieter Krombach, condamné en 2012 à 15 ans de prison pour la mort de sa belle-fille Kalinka Bamberski. le père de Kalinka dénonce la suspension de la peine du Dr Krombach sur RTL

17/03/2016 INTERVIEW par metronews.fr - A l'occasion de la sortie au cinéma, ce mercredi 16 mars, du film "Au nom de ma fille", qui retrace la douloureuse affaire Kalinka, metronews a

pu s'entretenir avec André Bamberski, incarné à l'écran par Daniel Auteuil. Ses 30 ans de combat pour faire condamner le meurtrier de sa fille, son implication dans la réalisation de ce film, ses espoirs pour la suite : l'homme, âgé de 80 ans, a accepté de répondre, non sans une certaine pudeur, à toutes nos questions.

"Au nom de ma fille" est le portrait d'un homme qui n'a jamais abandonné.

<http://www.sos-enfants.org/modules/news/article.php?storyid=1182>

La bande-annonce du film "Au nom de ma fille"

[Au nom de ma fille](#) [Au nom de ma fille Bande-annonce VF](#)

17/03/"Je n'ai fait que pallier les défaillances de la justice française". Cette phrase, prononcée par Daniel Auteuil dans le film Au nom de ma fille, qui sort ce mercredi 16 mars au cinéma, André Bamberski la répète à l'envi. Il faut dire qu'elle illustre avec justesse son combat long de trente ans, lui qui a dû lutter, seulement aidé de l'association "Justice pour Kalinka", pour que la justice fasse condamner le meurtrier de sa fille (voir l'encadré en bas de cet article). Allant jusqu'à lui-même organiser en 2009 l'enlèvement du docteur Krombach pour le livrer aux autorités françaises. Si le procédé lui a valu d'être condamné, en 2014 à Mulhouse, à un an de prison avec sursis, il lui a surtout permis d'obtenir la condamnation du docteur Krombach, en 2011 et 2012, à quinze ans de réclusion pour la mort de Kalinka. A l'occasion de la sortie du film, metronews a pu s'entretenir avec André Bamberski, aujourd'hui âgé de 80 ans.

Au nom de ma fille, qui sort ce mercredi en salles, est-il une retranscription précise de votre histoire, que vous avez racontée il y a six ans dans le livre "pour que justice te soit rendue"(chez Michel Lafon) ?

Je dirais que ce film est inspiré de mon histoire, plus qu'une réelle adaptation à proprement parler. Dans mon livre, il était davantage question de la bataille judiciaire que j'ai dû mener pour faire condamner le docteur Krombach.

Avez-vous été consulté pour l'élaboration du scénario ?

Oui, dès son écriture, les deux scénaristes sont entrés en contact avec nous (l'association "Justice pour Kalinka" et André Bamberski, ndlr). Nous les avons rencontrés 7 à 8 fois, ils sont venus chez moi, à Toulouse. Nous avons pu échanger, leur fournir les décisions judiciaires, les pièces à conviction... Après, ils ont écrit un premier projet qu'ils nous ont soumis. Mais des choses ne nous plaisaient pas. Nous nous en sommes expliqués, ils ont fait des modifications, et nous, de notre côté, nous avons entendu leurs contraintes liées à la réalisation d'un film. Au final, nous sommes tombés d'accord.

Qu'est-ce qui vous dérangeait, justement, dans cette première version ?

J'étais trop au centre de l'histoire. Nous avons demandé à ce que la personnalité de Kalinka soit plus mise en avant. Ils ont pris cette remarque en compte. Ce qu'ils ont gardé, en revanche, et cela je n'y étais pas favorable, c'est la très grande présence de la maman de Kalinka tout au long de l'affaire. Et ça, ça n'est pas ce que j'ai vécu (la mère de Kalinka a longtemps crû à l'innocence du docteur

Krombach, jusqu'à avoir accès au dossier, en mars 2010, ndlr).
"L'émotion m'a submergé"

Vous êtes-vous rendus sur le tournage ?

Oui, en novembre 2014, l'association et moi avons passé une journée sur le tournage. Ça s'est très bien passé. J'admire Daniel Auteuil, qui s'est beaucoup investi dans mon personnage. Nous avons déjeuné ensemble et sommes vite parvenus à une entente commune. Pour moi, c'est un film très acceptable grâce au rôle qu'il y joue. On sent qu'il y a mis toute son ardeur.

Et depuis son tournage, avez-vous visionné le film ?

En août 2015, j'ai pu le visionner avant mixage. Et le 15 février 2016, je l'ai vu en avant-première à Toulouse.

Qu'est-ce que l'on ressent, de voir ainsi son histoire, douloureuse, portée à l'écran ?

Le sentiment est particulier, c'est vrai. J'ai été très pris tout au long du film, car il y a de nombreuses scènes très fortes. Et dans le dernier quart d'heure, l'émotion m'a submergé, j'ai un peu perdu pied.

Justement, quelles scènes vous ont particulièrement marquées ?

Il y a celle du coup de téléphone que m'a passé la mère de Kalinka, le 9 juillet 1982, pour m'apprendre la mort de notre fille. Et il y a également cette scène où j'arrive au cimetière alors qu'elle en sort. Nous échangeons alors un long regard, en silence.

EN SAVOIR + >> Daniel Auteuil : "Les hommes sont capables des pires atrocités" ->

<http://www.metronews.fr/culture/danie...cites/mpco!Uz7yPf0DJ3DYY/>

"Il y a eu de nombreux dysfonctionnements judiciaires"

Qu'est-ce que ce film devait surtout montrer, selon vous ?

L'intérêt de ce film, c'est que les spectateurs voient tous les dysfonctionnements judiciaires qu'il y a eus dans cette affaire. Certains magistrats ont correctement rempli leurs rôles - je pense notamment aux deux procès complets et équitables qui ont permis la condamnation du docteur Krombach. Mais ils ne sont pas la majorité. Mon procès qui s'est tenu en mai 2014 à Mulhouse, pour l'enlèvement du docteur Krombach, a en particulier été bâclé. Le jugement qui en a découlé est un véritable torchon.

En voulez-vous à la justice française ?

La justice est rendue par des êtres humains et donc, à ce titre, elle est perfectible. Mais tout de même, avant 2009, il y a eu de nombreux dysfonctionnements et des bavures dans cette affaire, avec des refus d'exécuter la justice. Pendant longtemps, ce dossier n'a pas été assez pris au sérieux.

Après toutes ces années, attendez-vous encore quelque chose du docteur Krombach ? Des aveux, peut-être ?

Vous savez, mon but a été atteint en décembre 2012, quand il a enfin été définitivement condamné. Je sais qu'il ne changera pas de position.

"S'il est libéré, je laisserai faire"

Et plusieurs procédures sont toujours en cours...

Le docteur Krombach a déposé en octobre 2014 une requête devant la Cour européenne des droits

de l'homme. Mais je doute que son action aboutisse. Et à Mulhouse, l'action civile continue. En juin 2014, ses avocats ont formulé une dixième expertise médicale. Sauf que plus d'un an et demi après, elle n'a toujours pas été réalisée car ses avocats font traîner la chose. Il me réclame par ailleurs des dommages et intérêts, mais j'ignore encore de quel montant il sera question. Vous voyez, le combat judiciaire n'est pas complètement terminé, mais ça n'est pas trop grave. L'essentiel pour moi, c'était qu'il soit condamné pour la mort de Kalinka.

Conformément à la loi, le docteur Krombach pourrait déposer une demande de libération conditionnelle en 2017. Allez-vous vous y opposer ?

Je vous le redis, pour moi, l'essentiel c'était qu'il soit officiellement reconnu coupable dans cette affaire. Après, je ne vais pas me battre contre des moulins à vent. S'il est libéré, je laisserai faire.

Quelle vie menez-vous depuis sa condamnation ? Que devient-on, après avoir consacré toute sa vie à un tel combat ?

Déjà vous savez, je n'ai consacré qu'un tiers de ma vie à cette affaire. Jusqu'à décembre 2012, c'est vrai que j'étais assez perturbé. Mais depuis la condamnation du docteur Krombach, je suis plus serein, même si on m'impose encore des procédures judiciaires. Et il me reste du temps pour faire des choses : je compte bien vivre jusqu'à au moins 100 ans !

L'affaire Kalinka, 30 ans de bataille judiciaire

Été 1982 : Kalinka, 14 ans, est retrouvée morte dans dans la maison du nouveau mari de sa mère, Dieter Krombach, au bord du lac de Constance. Une enquête est ouverte mais la justice allemande décide de ne pas le poursuivre. André Bamberski, lui, est convaincu de la culpabilité de cet homme : il pense que ce dernier a drogué sa fille, avant d'abuser d'elle. Pendant des années, il remue ciel et terre pour que la justice française s'occupe de son cas, en vain. En 2009, il décide alors d'embaucher des hommes de main pour organiser son enlèvement en Allemagne et le livrer aux autorités françaises. En 2011 et 2012, il obtient gain de cause : le docteur Krombach est condamné à 15 ans de réclusion pour «violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». Agé de 81 ans, il purge actuellement toujours sa peine derrière les barreaux

Propos recueillis par Flore Galaud : http://www.metronews.fr/info/au-nom-d-...news#link_time=1458119753

[Site de Monsieur André Bamberski, le père de Kalinka : CLIQUEZ ICI](#)

"Au nom de ma fille" est le portrait d'un homme qui n'a jamais abandonné.

La première partie du film - bien avant le drame - montre déjà le caractère exceptionnel d'André Bamberski. Alors qu'ils vivent au Maroc avec leurs deux enfants Kalinka et Pierre, les époux Bamberski voient l'arrivée d'un homme, le docteur Dieter Krombach, menacer l'équilibre familial. De retour en France pour un nouveau départ, la famille éclate finalement car Dieter Krombach ne renonce pas à sa passion pour Dany Krombach. L'époux trompé fait immédiatement constater l'adultère. Il est froid et déterminé. C'est la séparation et le divorce.

Huit ans plus tard, Pierre et Kalinka partent en Allemagne en vacances, rejoindre leur mère

désormais mariée à Dieter Krombach. Après quelques jours seulement, André Bamberski est alerté. Sa fille Kalinka alors âgée de 14 ans a été retrouvée morte dans son lit, son beau-père n'a pu la ranimer.

Après la lecture du rapport d'autopsie, les circonstances de la mort paraissent de plus en plus suspectes aux yeux d'André Bamberski, père dévasté qui n'aura de cesse de faire la lumière sur les agissements du beau-père de Kalinka.

S'ensuivent près de trente ans de combat judiciaire...



300) this.width=300" />
Dieter Krombach

Le film commence par l'acte le plus incroyable d'André Bamberski durant cette longue bataille. En 2009, en réaction à l'inertie de la justice française et allemande, le père de Kalinka fait enlever Dieter Krombach à son domicile en Allemagne et le livre, littéralement pieds et poings liés, à la police française. Il sera d'ailleurs ultérieurement condamné pour cet acte.

Le réalisateur de "Au nom de ma fille", Vincent Garenq, est visiblement très admiratif du courage et de la ténacité d'André Bamberski. Tout le film montre l'histoire, avec les yeux, le cœur et la révolte de ce père endeuillé. Retraçant minutieusement les grandes étapes d'une incroyable affaire à rebondissements.

Fidèle à la réalité - peut-être trop -, "Au nom de ma fille" offre un rôle à la mesure du talent de Daniel Auteuil. Les seconds rôles sont moins convaincants. Tous comme les autres protagonistes de l'affaire - y compris Dieter Krombach - restent secondaires.

HISTORIQUE

**10 juillet 1982 : Kalinka Bamberski est retrouvée morte au domicile de sa mère et de son beau-père Dieter Krombach, à Lindau, au bord du lac de Constance.

**12 juillet 1982 : autopsie du corps de Kalinka.

**17 août 1982 : le parquet de Kempten a classé l'affaire.

**1985 : la justice française ordonne l'exhumation du corps de Kalinka.

**8 avril 1993 : la quatrième chambre d'accusation de la Cour d'appel de Paris dit qu'il existe des «charges suffisantes contre Dieter Krombach d'avoir volontairement donné la mort à Kalinka Bamberski» et prononce son renvoi (pour «homicide volontaire») devant la cour d'assises de Paris.

**9 mars 1995 : la cour d'assises de Paris condamne Dieter Krombach par contumace à quinze ans de réclusion criminelle pour violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner, sans que sa peine ne soit assortie d'un mandat d'arrêt international.

**mars 1997 : Dieter Krombach est condamné en Allemagne à deux ans de prison avec sursis pour le viol d'une de ses patientes âgée de 16 ans.

**18 octobre 2009 : Dieter Krombach est enlevé et livré à la justice française.

**22 octobre 2011 : la cour d'assises de Paris condamne Dieter Krombach à quinze années de réclusion pour «violences volontaires ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner».

**20 décembre 2012 : en appel, Dieter Krombach est condamné par la cour d'assises de Créteil à 15 ans de prison.

**18 juin 2014 : le tribunal correctionnel de Mulhouse condamne André Bamberski à un an de prison avec sursis pour l'enlèvement de Dieter Krombach.